



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Cession de LMB Aerospace

Question au Gouvernement n° 1262

Texte de la question

CESSION DE LMB AEROSPACE

Mme la présidente . La parole est à M. Jean-Louis Thiériot.

M. Jean-Louis Thiériot . Ma question s'adresse à Mme la ministre des armées. J'y associe ma collègue Émilie Bonnivard ainsi que la mémoire d'Olivier Marleix, gardien jaloux de notre souveraineté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Notre autonomie stratégique dépend de notre souveraineté industrielle. C'est pourquoi la vente de LMB Aerospace à une entreprise américaine est un signal qui interroge parce qu'il soulève des questions de sécurité nationale et de stratégie industrielle.

S'agissant de sécurité nationale, quelques questions simples : la DGA a-t-elle validé la cession ? Quelle évaluation a été faite de la criticité des produits ? Quelle garantie le *golden share* apporte-t-il en termes de soumission aux normes ITAR et au Cloud Act ? Pourquoi une valorisation aussi haute, sinon en vue d'une opération de renseignement ?

S'agissant de stratégie industrielle, notre pays est confronté à un dilemme : d'un côté, nous devons préserver nos pépites ; de l'autre, nous devons attirer du capital investissement vital pour notre BITD sous-capitalisée. La cession d'une entreprise fait partie de la vie normale des affaires et si toute sortie est bloquée, il n'y aura plus d'investissement.

La question essentielle est la suivante : pourquoi n'avons-nous pas trouvé de fonds domestiques suffisamment dotés et suffisamment patients pour racheter LBM ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe DR.*) Nous disposons déjà d'outils qui constituent de fait un fonds souverain, qu'il s'agisse de BPIFrance, de la CDC ou de l'APE, mais leurs ressources sont limitées. Et ce ne sont pas les 35 milliards de taxes sur l'épargne votés par le RN et LFI, main dans la main (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – Mme Danielle Brulebois applaudit également. – Protestations sur les bancs des groupes RN et sur plusieurs bancs du groupe UDR*), qui permettraient leur renforcement.

M. Hervé de Lépinau et M. Thierry Tesson . Il fallait voter la censure alors !

M. Jean-Louis Thiériot . La meilleure réponse à long terme est un marché européen des capitaux, mais aussi la création de fonds de capitalisation retraite, indispensable pour faire face à l'hiver démographique. Une telle réponse est vitale pour nos industriels critiques. Alors, quand commençons-nous ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – Mme Danielle Brulebois applaudit également.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre des armées et des anciens combattants.

Mme Catherine Vautrin, *ministre des armées et des anciens combattants* . Tout d'abord, permettez-moi de m'associer à l'hommage que vous avez bien voulu rendre à la mémoire d'Olivier Marleix et de saluer Émilie Bonnivard, que vous avez associée à votre question.

L'entreprise LMB, comme l'a rappelé très justement mon collègue Roland Lescure, a été créée en 1917 et a connu en un siècle quatre nationalités : fuyant la Belgique pour la France en 1940, elle est devenue américaine en 1982, et redevenue française en 2012. Et nous sommes en effet devant un nouveau projet de cession. Il est important de retenir que LBM fait partie des entreprises dite duales, c'est-à-dire que son activité relève pour partie de l'aéronautique civil et pour partie de l'aéronautique et de la marine dans le secteur de la défense. Elle produit des ventilateurs, installés par les plateformes, c'est-à-dire par ceux qui font les avions ou les bateaux, et il n'y a pas eu de commande récente au titre de l'activité défense française, mais il faut que chacun ait bien à l'esprit que l'activité de cette entreprise est aujourd'hui à 80 % à l'exportation, dont 30 % aux États-Unis.

Autre élément que je tiens à mettre en avant : aucun membre de l'entreprise n'est habilité secret défense. C'est dire si cette entreprise n'est pas au cœur de l'activité défense de notre pays, même si elle y participe.

Le point clef de la question, et je vous rejoins, c'est en effet l'investissement dans les entreprises françaises. La défense est bien un secteur en plein développement et c'est pourquoi elle a besoin de trésorerie, et pour en obtenir, il faut attirer des investisseurs.

Je conclurai par une précision : le dossier a été instruit par la DGA et par Bercy, avec un accord des deux partenaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Thiériot](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1262

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Armées et anciens combattants

Ministère attributaire : Armées et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 février 2026